

## ARRÊTÉ DU MAIRE

## AR-2021-590

## 6.1.9 Autres

Objet: Numérotation, ZAC multi-sites, secteur de la Petite Courbe

Le Maire de la Commune de Saint-Julien de Concelles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2213-28.

VU le règlement de voirie communale, adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2018.

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 30 mars 2021, dénommant les voies suivantes : impasse des Hirondelles, impasse des Coccinelles, impasse des Abeilles, impasse des Libéllules, impasse des Papillons, impasse des Mésanges, rue des Bergeronnettes, rue des Hérons et impasse des Aigrettes.

VU la demande en date du 29 juillet 2021, par laquelle Madame Audrey THOREAU, Loire Océan Développement, 34 rue du Pré Gauchet, CS 93521, 44035 NANTES CEDEX 1, sollicite la numérotation des lots,

VU l'état des lieux,

CONSIDÉRANT que la numérotation des habitations constitue une mesure générale que le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT qu'il a lieu d'attribuer un numéro de voirie pour ces logements,

## **ARRÊTE**

Article 1er : Les terrains sontt numérotés comme suit :

Référence parcellaire+A3:J36 de la Propriété bâtie			Adresse actuelle			Nouvelle adresse			
Code INSEE	Nom de la commune	Section	N° de parcelle	N° temporaire	Lieu-dit	Dénomination de la voie	Numéro de voirie	Complémen t d'adresse	Dénomination de la voie
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1422		LA PETITE COURBE		1	6	RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1423		LA PETITE COURBE		3		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1424		LA PETITE COURBE		5		RUE DES BERGERONNETTES



Référence	parcellaire+A3:J36 de	la Proprie	été bâtie		Adresse actuel	le		Nouvel	le adresse
	Nom de la commune		N° de	N° temporaire	Lieu-dit	Dénomination de la voie	Numéro de voirie	Complémen t d'adresse	Dénomination de la voie
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1425		LA PETITE COURBE		7		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1426		LA PETITE COURBE		9		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1456		LA PETITE COURBE		11		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1448		LA PETITE COURBE		13		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1447		LA PETITE COURBE		15		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1446		LA PETITE COURBE		17		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1445		LA PETITE COURBE		19		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1443		LA PETITE COURBE		21		RUE DES BERGERONNETTES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1427		LA PETITE COURBE		1		IMPASSE DES HIRONDELLES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1428		LA PETITE COURBE		3		IMPASSE DES HIRONDELLES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1429		LA PETITE COURBE		4		IMPASSE DES HIRONDELLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1430		LA PETITE COURBE		2		IMPASSE DES HIRONDELLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1431		LA PETITE COURBE		1		IMPASSE DES COCCINELLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1432		LA PETITE COURBE		3		IMPASSE DES COCCINELLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1433		LA PETITE COURBE		5		IMPASSE DES COCCINELLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1459		LA PETITE COURBE		2		IMPASSE DES COCCINELLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1460		LA PETITE COURBE		5		IMPASSE DES COCCINELLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1461		LA PETITE COURBE	-	6		IMPASSE DES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1462		LA PETITE COURBE		1		IMPASSE DES ABEILLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1463		LA PETITE COURBE		3		IMPASSE DES ABEILLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1464		LA PETITE COURBE		5		IMPASSE DES ABEILLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1468		LA PETITE COURBE		2		IMPASSE DES ABEILLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1467		LA PETITE COURBE		4		IMPASSE DES ABEILLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1466		LA PETITE COURBE		6		IMPASSE DES ABEILLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1465		LA PETITE COURBE		8		IMPASSE DES ABEILLES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1469		LA PETITE COURBE		1		IMPASSE DES LIBELLULES
44169	SAINT JULIEN DE	YK	1470		LA PETITE COURBE		3		IMPASSE DES LIBELLULES
44169	CONCELLES SAINT JULIEN DE	YK	1470		LA PETITE COURBE		5		IMPASSE DES LIBELLULES
44103	CONCELLES	I.K	14/1		ETT ETTE COOKBE	=			



Référence parcellaire+A3:J36 de la Propriété bâtie					Adresse actue	lle	Nouvelle adresse		
Code INSEE	Nom de la commune	Section	N° de parcelle	N° temporaire	Lieu-dit	Dénomination de la voie	Numéro de voirie	Complémen t d'adresse	Dénomination de la voie
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1476		LA PETITE COURBE		10		IMPASSE DES LIBELLULES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1475		LA PETITE COURBE		8		IMPASSE DES LIBELLULES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1474		LA PETITE COURBE		6		IMPASSE DES LIBELLULES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1473		LA PETITE COURBE		4		IMPASSE DES LIBELLULES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1477		LA PETITE COURBE		2		IMPASSE DES PAPILLONS
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1457 et 1450		LA PETITE COURBE		2		IMPASSE DES MESANGES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1451		LA PETITE COURBE		4		IMPASSE DES MESANGES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1452		LA PETITE COURBE		6		IMPASSE DES MESANGES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1453		LA PETITE COURBE		8		IMPASSE DES MESANGES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1472		LA PETITE COURBE		1		IMPASSE DES MESANGES
44169	SAINT JULIEN DE CONCELLES	YK	1437		LA PETITE COURBE		2		IMPASSE DES AIGRETTES

Et ce, conformément au plan ci-joint.

Article 2 : La boite aux lettres devra être implantée en limite de propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique.

La boite aux lettres devra être normalisée (marquage AFNOR NF D27-404 ou NF D27-405).

Vous devrez remplir les formalités initiales de raccordement postal, en vous adressant au Bureau de Poste.

Article 3 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition, sur la façade de la maison ou du mur de clôture, d'une plaque de numéro de voirie. Le numéro doit toujours rester facilement accessible.

La plaque sera fournie par l'aménageur.

Les frais d'entretien et de remplacement sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits soient constamment nets et lisibles.

- Article 4: Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Aministratif de NANTES (6 allée de l'Ile de Gloriette BP 24111 44041 NANTES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera publié et affiché dans la commune, et sera adressé à :
  - Direction des Services Fiscaux de Loire-Atlantique, Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale, 2 rue du Général Marguerite, BP 83511, 44025 NANTES CEDEX 1,
  - Direction Régionale de l'INSEE, Service des Systèmes d'Informations Géographiques, 105 rue des Français Libres, BP 67401, 44274 NANTES CEDEX 2,
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours, Direction des Moyens Opérationnels, Service des Systèmes d'Informations Géographiques, 12 rue Arago, BP 4309, 44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX,



- IGN, Institut National de l'Information Géographique et Forestière, 2 rue de la Loire, 44200 NANTES,
- Orange, Service du Patrimoine, 5 rue du Pâtis des Couasnes, CS 69159, 35091 RENNES CEDEX 9,
- La Poste, Centre de l'Adresse, 1 rue François Vidal, CS 30238, 33506 LIBOURNE CEDEX,
- La Poste, Direction du Courrier, 4 place de la Poste, 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES,
- La Communauté de Communes Sèvre et Loire, Service SIG,
- Le Directeur des Services Techniques,
- Le Service de la Voirie,
- La Police Municipale
- Loire Océan Développement, 34 rue du Pré Gauchet, CS 93521, 44035 NANTES CEDEX 1

Fait en Mairie, à Saint-Julien de Concelles, Le vingt-huit septembre deux mille vingt-et-un

> Pour Le Maire, Thierry AGASSE

